



## Compte-rendu du conseil municipal du 15 Décembre 2009

**L'an deux mille neuf , le mardi 15 Décembre, à vingt heures , le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Régis SARAZIN, Maire.**

**Présents** : M. MILLION ,Mme AMADO, Mme CHOPART ,M. GALAS, Mme STEINSCHNEIDER , M. RICHARD , Mme LESNIAK , M. BAROSSO ,Mme LECOINTRE, M. ROUX , M. ZUPPINGER, Mme WAUQUIEZ ,M. BLONDELLOT, Mme KOLUSNIEWSKI, Mme MEBARKI, M. LEFRANCOIS, Mme DEMENGE, M. BELLANCE , Mme SOMMIER , M. SCHMITT ,Mme TOMAZ , Mme JEAN BAPTISTE SIMONNE, M. QUERCY , M. ROSSIGNOL, M. TORRENT

**Absents excusés qui ont donné pouvoir :**

M. GENTIL à Mme AMADO, Melle BOUZI à M.SARAZIN ,

**Absente** : Mme LARBOUILLAT

**Secrétaire de séance** : Mme KOLUSNIEWSKI

Le précédent compte rendu est approuvé par le conseil municipal à l'exception des membres du groupe d'opposition.

### Finances

---

- **1. Décision modificative n°3**

Vous trouverez joint la décision modificative n°3 qui reprend les ajustements nécessaires en fin d'année.

Mr ROUX conseiller municipal délégué aux finances présente à l'assemblée la Décision Modificative n°3.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal l'approuve telle que présentée par 4 abstentions et 24 pour.

- **2. Subvention école de musique**

Mme AMADO, Maire Adjoint chargée des associations, rappelle que lors de ces dernières années l'école intercommunale de Musique a vu l'intégration d'un de ses professeurs dans le cadre de la fonction publique territoriale et a recouru aux services d'un cabinet comptable ; ces modifications ont un coût .

Pour Nanteuil lès Meaux ce reliquat s'élève à 9 780 €.

Le conseil municipal doit se prononcer sur le versement de cette subvention complémentaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement de cette subvention.

### ● **3. Emprunt 2009**

Dans le cadre de la réalisation de l'emprunt nécessaire de 1 000 000€ ont été consultées les banques suivantes : Dexia, Société Générale , Crédit Agricole et Caisse d'épargne selon les critères suivants :

Montant 1 000 000 €

Objet : 400 000 € solde du financement du CLSH (mobilisation 1<sup>er</sup> Semestre 2010)

600 000 € solde du financement du contrat triennal de voirie et équilibre du compte d'investissement (mobilisation durant l'année 2010)

#### **La Société Générale propose :**

Pour 400 000 € taux fixe : 4,3675% mobilisable sur 6 mois

Pour 600 000 €

Phase de mobilisation 1an

Taux euribor +0,50%

Eonia +0,95%

Commission de non utilisation : 0,15 %

Consolidation :

Taux variable euribor + 0,50 %

Taux fixe : cotation jour J ( swap de taux + 0,50%)

#### **Le Crédit Agricole :**

Phase de mobilisation 1 an

Taux : eonia + 0,70%

Frais de dossier :400€

Consolidation :

Taux variable : euribor + 0,75%

Taux fixe : cotation jour J ( actuellement 4,21%)

#### **La caisse d'épargne d'Ile de France**

Phase de mobilisation : 1 an

Taux : eonia + 0,80 %

Consolidation : ( maximum 20 ans )

Taux variable : euribor + 0,55%

Taux variable : cotation au jour J ( swap de taux + 0,55%)

Commission d'engagement : 0,10 %

Commission de non utilisation : 0,10 %

#### **Dexia :**

Phase de mobilisation : 1 an eonia + 1,20 %

Consolidation :

Taux variable : Euribor + 0,92 %

Taux fixe : sur cotation

Commission d'engagement : 1 000 €

Il est proposé de retenir la Caisse d'Epargne pour 400 000 € de tirages à consolider ( solde du CLSH) et la Société Générale pour 600 000 € tirages à consolider ( solde du compte d'investissement ).

Par 4 abstentions et 24 pour le Conseil Municipal retient la Caisse d'Epargne pour 400 000 € et la Société Générale pour 600 000 €.

- **4. demande de subvention pour la restauration du cadastre de 1849**

Mr le Maire rappelle que le cadastre de 1849 a du faire l'objet de travaux de restauration pour un coût de 3 691 € .

Cette restauration peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Général, service des Archives Départementales .

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à solliciter la subvention précitée.

## Urbanisme

---

- **5 . Autorisation de vendre – biens vacants et sans maître**

Le 05/08/2009 , la commune a appréhendé un terrains sis à NANTEUIL LES MEAUX dans le cadre d'une procédure de biens vacants et sans maîtres.

- 17D rue du Château, cadastré section AH 206 de contenance 36m<sup>2</sup>

La présente délibération vise à autoriser le Maire à procéder à la vente des biens ci-dessus au prix de 30 000 € net vendeur.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à vendre ce bien au prix de 30 000 € net vendeur.

## Personnel

---

- **6. Convention d'adhésion au service de médecine préventive - centre de Gestion 2010**

Mr le Maire rappelle que la commune a pour obligation d'organiser un service de médecine professionnelle et préventive.

Conformément aux dispositions du décret n°85-603 du 10 juin 1985, les missions principales de ce service, en qualité de conseil, sont :

- l'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services ;
- l'hygiène générale des locaux de services ;
- l'adaptation des postes, des techniques, et des rythmes de travail à la physiologie humaine ;
- la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ;

Le médecin professionnel est également chargé du suivi médical des agents employés par la collectivité (un examen obligatoire tous les 2 ans pour les agents soumis à une surveillance médicale simple).

Le contrat d'adhésion qui lie la commune au de Service Interprofessionnel de Médecine du Travail (SIMT) arrive à échéance le 31 décembre 2009. La cotisation annuelle, forfaitaire et mutualisée, prend en considération les effectifs concernés, présents en début d'année (67), avec régularisation en fonction de leur évolution en fin d'année : Pour 2009, le montant a été fixé à 98,07€ par agent, soit au total 6570,82€.

Le Centre de Gestion de Seine et Marne a créé en juin 1994 son service de médecine professionnelle et préventive auquel les collectivités peuvent adhérer par voie de convention.

La commune devra mettre à disposition un local et du matériel adapté, répondant aux conditions exposées dans la convention (article 4), pour recevoir les agents conformément aux exigences d'hygiène et de secret médical.

Le tarif des visites, pour 2010, s'élève à 58,00€ par agent. Chaque journée de consultation fera l'objet d'une facturation et d'un état préalable des visites effectuées.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention d'adhésion, pour 2010, au service de médecine professionnelle et préventive du CDG77, déterminant le cadre général d'intervention et dont les tarifs des examens médicaux et vaccinations pour les agents de la collectivité ont été votés par le Conseil d'Administration du CDG77 du 12 octobre 2009.

- **7. Convention d'adhésion au service de prévention des risques professionnels du Centre de Gestion 2010**

Conformément aux dispositions du décret n°85-603 du 10 juin 1985, la commune a pour obligation de veiller à ce que :

- les locaux et installations de service soient aménagés, les équipements réalisés et maintenus de manière à garantir la sécurité des agents et usagers ;
- les locaux soient tenus dans un état constant de propreté et présentent les conditions d'hygiène et de sécurité nécessaires à la santé des personnes ;

Ces questions relèvent de la compétence des comités techniques paritaires, assistés par des intervenants en la matière :

- les Agents Chargés de veiller à la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO faisant partie des agents de la collectivité ayant suivi les actions de formation et de sensibilisation) ;
- les médecins du service de médecine professionnelle et préventive ;

Le Centre de Gestion de Seine et Marne a créé en juin 1994 son service de médecine professionnelle et préventive auquel les collectivités peuvent adhérer par voie de convention, afin d'être accompagnées dans leurs démarches de mises en œuvre des mesures d'hygiène et de sécurité dans les services municipaux.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention d'adhésion, pour 2010, au service de prévention des risques professionnels du CDG77, déterminant le cadre général des prestations proposées et dont les tarifs ont été votés par le Conseil d'Administration du CDG77 du 12 octobre 2009.

## Travaux

---

- **8. Convention d'adhésion à un site permettant la vente de matériel communal**

il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mr le Maire à mettre en vente du matériel réformé par l'adhésion à un site : Agorastore.

l'inscription à ce site permet de

- assurer la transparence et la mise en concurrence
- renforcer la démarche développement durable
- recycler et valoriser les matériels
- diminuer les déchets

ce contrat est conclu pour une durée de 4 ans.

le tarif est sous forme d'un commissionnement appliqué sur les ventes réalisées . le taux est de 12 % sur le prix de vente HT.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal par 4 abstentions et 24 pour , autorise Mr le Maire à signer la convention précitée.

- **9. Demande de subvention – accessibilité Handicapés**

Dans le cadre de la commission accessibilité handicapés, un cabinet d'études a été retenu pour apporter son concours à cette instance pour un montant de 9 304,16 € ttc.

Mr le Maire rappelle qu'il est possible de solliciter une subvention auprès du Conseil Général, ainsi que près le Conseil Régional.

Le Conseil Municipal autorise Mr le maire à solliciter les subventions précitées .

## Questions diverses

---

- **L'intercommunalité**

Commission communication : nouveau président : Mr TISSERAND

Commission nouvelles compétences : le terrain des grands passages va être pris en charge par la CAPM

Questeur : pas d'impôt spécifique à l'agglomération

Commission sports : complexe nautique 2 équipements , l'un serait sur Tauziet , l'autre à définir Nanteuil ou Mareuil .

Commission culture : il faut accroître la fréquentation du minibus  
Le chantier du Musée de la Grande Guerre progresse

Commission économie numérique et nouvelles compétences :

- Le terrain des grands passages
- La création d'un relais d'assistantes maternelles
- Un office du tourisme intercommunal
- La gestion des pôles gares
- L'instruction des documents d'urbanisme

Commission développement durable : trame verte et diagnostic thermique

- **Le GAREN**

Mr Zuppinger rappelle les objectifs de cette association : lutter contre les nuisances aériennes et obtenir des compensations financières .

Un travail a été réalisé pour synthétiser l'ensemble des propositions faites depuis plusieurs années : maîtrise des nuisances sonores , une meilleure réparation de ces nuisances  
Le projet du « grand Paris » peut apporter des opportunités comme l'amélioration des transports en commun , le désenclavement du Nord 77 , une chance à saisir pour l'emploi et la formation (pôle technologique ).

- **Question orale**

déposée par

**Guillaume QUERCY,**  
**et les membres du groupe de la gauche rassemblée pour Nanteuil**

### **Requalification de la voie Fernand Collot**

Une campagne de communication en direction des automobilistes, visant à une prise de conscience individuelle sur les dangers du stationnement sauvage, vient d'être lancée par la municipalité. Nous partageons l'objectif de prévention des conduites à risque qu'elle se donne.

Toutefois, nous appelons une nouvelle fois l'attention de la majorité municipale sur l'inefficacité de ce type de campagne de communication dès lors que la question de la requalification des principales voies de la commune n'est pas sérieusement débattue avec la population riveraine.

De très nombreux habitants, dans différents quartiers de la ville, émettent d'importantes réserves sur les récents travaux réalisés à travers la commune. Ils nous font part de leur mécontentement face à l'absence de concertation publique et à la dégradation de la qualité d'usage des voies publiques que

cela a pu entraîner : maintien ou augmentation de l'insécurité routière, réduction des places de stationnement, maintien des difficultés de cheminements pour les piétons ou les vélos, effets négatifs sur certaines activités.

**C'est notamment le cas dans la rue Fernand Collot.** Les aménagements réalisés sont dans la droite ligne des précédents : ils constituent le plus souvent un énième rapiéçage qui ne règle pas le problème de fond. Les bus continuent de circuler rapidement et sont contraints désormais, pour effectuer leur manoeuvre, de rouler sur la voie de gauche, à contresens. De plus la réduction du nombre de places de stationnement a provoqué une recrudescence des stationnements en dehors des zones autorisées. Enfin, les vibrations ressenties jusque dans les habitations demeurent lorsque des véhicules lourds circulent sur la voie.

A plusieurs reprises, les élus de la gauche rassemblée et des habitants vous ont alerté sur la situation. Plusieurs propositions ont pu vous être faites comme le déplacement de l'arrêt de bus de la Roseraie vers la rue Fortuna Régnier et l'aménagement de l'arrêt à proximité du stade pour permettre au bus d'effectuer un demi-tour. Ces propositions non partisans mériteraient d'être débattues avec les habitants et pourraient faire l'objet d'un référendum local.

A l'échelle de la commune, les élus de la gauche rassemblée pour Nanteuil considèrent qu'il conviendrait d'organiser un grand débat public, dans chaque quartier, pour réfléchir à l'utilisation des voies publiques, à leur aménagement et à l'organisation des cheminements, en travaillant sur :

- un plan de circulation raisonné, adapté à l'accroissement du trafic dans les zones d'activité et permettant un meilleur partage des voies publiques entre ses différents utilisateurs (piétons, vélos, bus, voitures),
- un programme de requalification sur quinze ans des rues de la commune permettant de mettre fin à la technique du rapiéçage permanent et de faire place à une politique d'aménagement urbain concertée avec les habitants et cofinancée par l'agglomération du Pays de Meaux, le Conseil général et le Conseil régional.

Dans l'immédiat, les élus du groupe de la gauche rassemblée pour Nanteuil, demandent à Monsieur le Maire comment il entend répondre aux attentes des habitants de la rue Fernand Collot qui souhaitent trouver enfin la sérénité dans leur rue et s'il peut s'engager, d'ores et déjà, à inscrire la requalification de cette voie dans le prochain contrat triennal de voirie

#### **réponse de Mr G . Barossi :**

Concernant la rue Fernand Collot, nous avons prévu au budget 2009 une somme très importante pour réparer selon les techniques en vigueur, la tapis bitumeux de la route.

L'hiver dernier très rude n'a pas arrangé celui-ci. Nous avons, à leur demande, rencontré un collectif d'habitants de cette rue, des gens du haut et du bas, de tous horizons dont certains qui ne nous sont pas favorables.

Nous avons alors consulté la DDEA pour une activité de conseil comme elle le fait auprès de toutes les communes et du conseil général, pour trouver une solution et pour appuyer le travail de la direction des services techniques pour :

- réparation du tapis
- réduction de la vitesse des voitures et des bus
- re-crédation des places de parking

Après une étude, des premières réponses ont été apportées.

Nous avons donc invité le groupe de travail pour l'informer. Suite à cette réunion nous avons inscrit ses travaux au budget 2009, comme une première étape ; sachant que ces travaux auraient lieu à la rentrée de septembre, nous avons sorti un 4 pages, distribué à tous les habitants de la rue pour leur indiquer précisément, avec plans, les travaux qui seraient effectués : aucun retour des riverains.

D'autre part, nous avons multiplié les rencontres avec la société Marne et Morin.

Enfin, nous avons demandé à la Police Municipale de poser quelques avertissements sur certains véhicules mal stationnés.

Et pour finir, dès le dernier trimestre de cette année, nous avons alerté tous les habitants au sujet du stationnement dangereux, par des affiches dans nos abris bus et ailleurs, mais aussi en organisant un permis piéton au centre de loisirs.

Concernant le stationnement, dans une négociation avec un promoteur possesseur d'une parcelle constructible, nous avons négocié des places de parking supplémentaires pour le haut de la rue, un parking verra le jour.

Toujours dans ce but, nous avons voté la possibilité pour le Maire, de taxer les créateurs de logements sans garage dans un seul but, la possibilité d'achat de parcelles ou d'immeubles à détruire afin de créer des places de parking ;

D'ailleurs, je vous fais remarquer que vous n'avez PAS voté cette possibilité.

Nous avons également réécrit à tous les riverains pour les informer de cette première étape et que nous nous réservons la possibilité d'inscrire la réfection totale de cette rue lors d'un contrat triennal de voirie ;

Les plaignantes qui nous ont contactées, ont été rencontrées par l'adjoint aux travaux et vues par la Directrice des Services Techniques à chaque fois. La vitesse des bus a considérablement baissé et une prochaine réunion est prévue pour en faire le point avec le transporteur.

Nous avons reçu des courriers de remerciements et des courriers nous indiquant la baisse de la vitesse et de celle des bus, tout n'est pas encore gagné mais nous l'avons toujours dit et écrit c'est une première étape.

Il semble encore qu'il y ait quelques soucis au bas de la rue, encore cette semaine des améliorations ont été réalisées : nous y travaillons.

La prochaine commission sécurité circulation fera un bilan précis et exhaustif afin de regarder si des travaux supplémentaires sont nécessaires afin de les inscrire au prochain budget.